

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE L'INDRE**

-----

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 18 décembre 2017

**Délibération B2**

**Objet** : intégration de centres de première intervention au corps départemental : approbation du nouvel arrêté portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Indre.

**Exposé des motifs** :

Par une délibération en date du 18 décembre, le conseil d'administration a accepté l'intégration au corps départemental du centre de première intervention (CPI) de NIHERNE.

Ce transfert de compétences nécessite de modifier à nouveau l'organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers.

Ainsi, il vous est proposé, d'émettre un avis sur un nouveau projet d'arrêté portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers et abrogeant l'arrêté n°2017/SDIS/20 du 28 septembre 2017.

Le conseil d'administration approuve la délibération.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017/SDIS/20 du 28 septembre 2017 portant modification de l'organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers ;

Après avoir pris connaissance du projet d'arrêté portant organisation du corps départemental ;

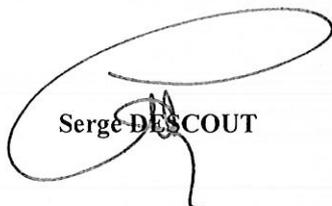
**DECIDE**

**Article unique** : un avis favorable est émis concernant le projet d'arrêté ci annexé portant organisation du corps départemental.

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le 19 DEC. 2017

Publié, affiché, notifié le 19 DEC. 2017

  
Serge DESCOUT

  
Serge DESCOUT